

<u>Nombre de conseillers</u>	L'an deux mille vingt- deux, le 18 janvier, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal à la MAIRIE DE DELME, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Loïc KLOPP, Maire.
En exercice : 15	
Présents : 14	
Votants : 15	
<u>Date de la convocation</u>	<u>Etaient présents</u> : M. Loïc KLOPP, M. Philippe EULRY, Mme Monique GUDIN, M. Emmanuel COLSON, Mme Elisabeth CHABEAUX, Mme Christelle PILLEUX, Mme Francine FRANCOIS, M. Claude CORSAINT, Mme France BERETTA, M. Xavier GROSCLAUDE, Mme Claire MATHE, M. Michel FORFERT, Mme Christelle LEDIG, M. Stéphane BOURGUIGNON
12.01.2022	M. Didier THESE a donné procuration à M. Emmanuel COLSON <u>Etait absent</u> : -

Un scrutin a eu lieu, Madame Francine FRANCOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Protection sociale complémentaire : engagement de la procédure de convention de participation relative au risque « santé » par le Centre de Gestion de la Moselle

Les collectivités publiques devront obligatoirement participer financièrement aux contrats « Prévoyance » à compter du 1^{er} janvier 2025 et aux contrats « Santé » à compter du 1^{er} janvier 2026.

Chaque collectivité est tenue d'organiser un débat au sein de son assemblée délibérante sur sa politique de protection sociale complémentaire d'ici le 17 février 2022.

A cet effet, le CDG57 met en place une consultation afin de proposer une adhésion collective.

Suite à la réalisation d'une mise en concurrence pour les risques de prévoyance, l'organisme d'assurance retenu est Collecteam-Allianz. Une démarche de mise en concurrence pour le risque santé a été engagée avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Il convient de compléter l'enquête préliminaire à la procédure de mise en concurrence d'une convention de participation pour le risque santé.

Le CDG57 précise que répondre au questionnaire de consultation n'engage en rien la collectivité.

2. Encaissement de chèques – Sinistres « Coffrets Lotissement les Terrasses d'Hélios I » et « Vitre porte du tracteur »

La franchise pour le sinistre sur les coffrets au Lotissement « Les Terrasses d'Hélios I » a été réglée par ALLIANZ IARD, soit 298.00 €.

Le sinistre sur la porte du tracteur a été réglé par GROUPAMA, soit 947.44 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement des chèques présentés : la recette sera inscrite au compte 7788 – Produits exceptionnels divers.

3. Demande subvention DETR 2022 – Mise aux normes du terrain de football

Monsieur le Maire présente le dossier de « Mise aux normes du terrain de football » : vestiaires, éclairage et clôture, qui a été déposé à la Sous-Préfecture, pour subventionnement DETR 2022.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents : la notice d'opportunité, l'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses ainsi que le plan de financement prévisionnel sur la base des devis suivants :

- Devis N°1204637 du 29.11.2021 – IMB-9R – ZA du Cheval Blanc – 57420 SOLGNE – 96 079.09 € HT soit 115 294.91 € TTC
- Devis du 19.11.2021 – ETS JEAN BONHOMME SA – 16 Grande Rue – 54370 PARROY – 13630.00 € HT soit 16 356.00 € TTC
- Devis N°21.12.213 du 30.12.2021 – ERTF – Lieudit « Bois de l'Hôpital » – 57420 ORNY – 18190.00 € HT soit 21828.00 € TTC

« Après avoir pris connaissance du projet d'opération de « Mise aux normes du Terrain de Football » et des devis correspondants,

le conseil municipal,

1. **adopte l'opération**
2. **décide sa réalisation**
3. **arrête le plan de financement suivant :**

montant T.T.C. de l'opération : 153 478.91 €

montant hors taxe de l'opération :	127 899.09 € HT
subvention au titre de la D.E.T.R. 2022	
50% d'une dépense éligible de : 127 899.09 € HT	63 949.55 € HT
autres financements (<i>indiquer l'origine des financements</i>)	
sollicités :€ HT	
attribués :€ HT	
<i>total :</i>	-.-- € HT
part à la charge de la commune	
financée par emprunt :€ HT	
financée par prélèvement sur fonds libre : 63 949.54 € HT	63 949.54 € HT
<i>total :</i>	127 899.09 € HT

4. sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux

4. Communauté de Communes du Saulnois – Prise de compétence « Contribution SDIS »

La Communauté de Communes du Saulnois a décidé de prendre, lors de la réunion du Conseil Communautaire du 15 décembre 2021, la compétence « Contributions SDIS ».

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette prise de compétence facultative dans un délai de 3 mois à compter de la notification (faute de quoi, l'avis de la Commune sera réputé favorable).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, cette prise de compétence facultative.

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	4.1	Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.	Protection sociale complémentaire : engagement de la procédure de convention de participation relative au risque « santé » par le Centre de Gestion de la Moselle	2022/001
2	7.10	Finances locales – Divers	Encaissement de chèques – Sinistres « Coffrets Lotissement les Terrasses d'Hélios I » et « Vitre porte du tracteur »	2022/001
3	7.10	Finances locales – Divers	Demande subvention DETR 2022 – Mise aux normes du terrain de football	2022/001 2022/002
4	5.7	Intercommunalité	Communauté de Communes du Saulnois – Prise de compétence « Contribution SDIS »	2022/002

NOM / PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
KLOPP LOIC	MAIRE	
EULRY PHILIPPE	1 ^{er} ADJOINT	
GUDIN MONIQUE	2 ^{ème} ADJOINT	
COLSON EMMANUEL	3 ^{ème} ADJOINT	
CHABEAUX ELISABETH	4 ^{ème} ADJOINT	
PILLEUX CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
FRANCOIS FRANCINE	CONSEILLER MUNICIPAL	
CORSAINT CLAUDE	CONSEILLER MUNICIPAL	
THESE DIDIER	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à E. COLSON
BERETTA FRANCE	CONSEILLER MUNICIPAL	
GROSCLAUDE XAVIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
MATHE CLAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL	
FORFERT MICHEL	CONSEILLER MUNICIPAL	
LEDIG CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
BOURGUIGNON STEPHANE	CONSEILLER MUNICIPAL	

